



VILLE DE LAC-BROME  
TOWN OF BROME LAKE

VILLE DE LAC-BROME  
MRC BROME-MISSISQUOI  
PROVINCE DE QUÉBEC

## RÈGLEMENT 2021-07

### **RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 6 499 247 \$ ET UN EMPRUNT DE 4 580 183 \$ POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT DES ROUTES DU SECTEUR DE LA RUE MONTAGNE DE LA VILLE DE LAC-BROME**

---

- ATTENDU QUE le désir du Conseil de reconstruire des infrastructures des routes du secteur Montagne de la Ville de Lac-Brome;
- ATTENDU QUE le montant total estimé des dépenses reliées au projet s'élève à 6 499 247 \$, tel qu'il appert de l'évaluation préliminaire obtenue pour le projet;
- ATTENDU QUE pour ce projet, la municipalité profite d'une subvention de 1 919 064 \$ dans le cadre du programme du fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU);
- ATTENDU QUE que la subvention obtenue dans le cadre du programme FIMEAU a été obtenue uniquement à raison des travaux nécessaires sur les infrastructures d'aqueduc et d'égouts conformément au plan d'intervention en vigueur et que le montant octroyé est supérieur aux coûts directement liés aux réseaux d'aqueduc et d'égouts;
- ATTENDU QU' il est toutefois nécessaire de pourvoir au financement du restant des dépenses à encourir, soit de 4 580 183 \$.
- ATTENDU QUE l'avis de motion et la présentation du présent règlement ont été dûment donnés lors de la séance du 1er février 2021;

**EN CONSÉQUENCE, LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

#### **ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

## ARTICLE 2

Le Conseil est autorisé à effectuer la réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout des routes du secteur de la rue Montagne de la Ville de Lac-Brome, selon les plan et devis préparés par Avizo Experts-Conseils, portant les numéros 20-0796, en date du 15 janvier 2021, incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par Avizo Experts-Conseils, en date du 15 janvier 2021, lequel fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « A ».

## ARTICLE 3

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de **six millions et quatre cent quatre-vingt-dix-neuf milles et deux cent quarante-sept dollars (6 499 247 \$)**, pour les fins du présent règlement.

## ARTICLE 4

Le Conseil affecte aux dépenses mentionnées à l'article 2, une subvention obtenue dans le cadre du programme du fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU) pour un montant d'**un million neuf cent dix-neuf milles et soixante-quatre dollars (1 919 064 \$)**, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « B ».

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de **quatre millions cinq cent quatre-vingts milles et cent quatre-vingt-trois dollars (4 580 183 \$)**, sur une période de **vingt (20) ans**.

## ARTICLE 5

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, une portion des revenus généraux de la municipalité, conformément à l'article 547 de la *Loi sur les cités et villes*

## ARTICLE 6

Le Conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le Conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

## ARTICLE 7

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

---

Richard Burcombe  
Maire

---

M<sup>e</sup> Owen Falquero, B.A., LL.B, J.D.  
Greffier

Avis de motion: 1<sup>er</sup> février 2021  
Adoption règlement : 1<sup>er</sup> mars 2021  
Avis public registre : 2 mars 2021  
Publication : 3 mars 2021  
Registre signature :  
Modification :  
Autorisation MAMH :  
Avis public :  
Publication :  
Entrée en vigueur :

PROJET

## ANNEXE A

### Ville de Lac-Brome Réfection du secteur de la rue Montagne

#### Bordereau d'estimation préliminaire (RÉV.1)

2021-01-15  
20-0796

ESTIMATION

Articles	Description du travail	Montant total
	<b>RÉSUMÉ DES TRAVAUX</b>	
1,0	RUE SAINT-JUDE ENTRE TIBBITS HILL ET MONTAGNE	299 130,00 \$
2,0	RUE SAINT-JUDE ENTRE MONTAGNE ET BONDVILLE	881 416,00 \$
3,0	RUE COWELL	501 288,00 \$
4,0	RUE LIONEL	239 665,00 \$
5,0	RUE ROBERGE ENTRE COWELL ET SAINT-JUDE	273 885,00 \$
6,0	RUE ROBERGE ENTRE SAINT-JUDE ET CUL-DE-SAC	189 205,00 \$
7,0	RUE TIBBITS HILL	470 462,00 \$
8,0	RUE MONTAGNE ENTRE HARVEY ET SAINT-JUDE	1 152 240,00 \$
9,0	RUE MONTAGNE ENTRE HARVEY ET BONDVILLE	688 211,00 \$
10,0	RUE HARVEY	613 370,00 \$
A	<b>Sous-total des travaux (coûts directs) :</b>	<b>5 308 872,00 \$</b>
B	Imprévus (A X 10 %) :	530 887,20 \$
C	Honoraires professionnels :	350 000,00 \$
D	<b>Sous-total général (A + B + C) :</b>	<b>6 189 759,20 \$</b>
E	Taxe nette (D X 5 %) :	309 487,96 \$
F	<b>TOTAL (D + E) :</b>	<b>6 499 247,16 \$</b>



2021-01-28

Préparé par:

Francesca Asfar, **ing.**  
OIQ # 5016533  
Génie municipal et développement urbain

**ANNEXE B**

Gouvernement du Québec  
La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation  
La ministre responsable de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean

Québec, le 19 mai 2020

Monsieur Richard Burcombe  
Maire  
Ville de Lac-Brome  
122, chemin Lakeside  
Lac-Brome (Québec) J0E 1V0

Monsieur le Maire,

Je vous informe que les travaux de renouvellement de conduites mentionnés en annexe sont admissibles à une aide financière de 1 919 064 \$ s'appliquant à un coût maximal admissible de 2 398 830 \$ dans le cadre du sous-volet 1.1 du Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau. L'aide financière provenant du gouvernement du Québec sera de 959 532 \$.

Le gouvernement du Canada nous a informés que ces travaux faisaient l'objet d'exigences en matière d'évaluation environnementale et de consultation des peuples autochtones. Infrastructure Canada informera prochainement la Ville de ces exigences. Ainsi, si les activités de construction ou les travaux préparatoires sur les lieux débutaient avant qu'Infrastructure Canada n'ait confirmé que ces exigences avaient été satisfaites, le gouvernement du Canada pourrait ne pas verser sa contribution aux travaux.

Un protocole d'entente vous sera transmis lorsque les exigences fédérales auront été satisfaites. Ce protocole précisera les travaux admissibles à l'aide financière ainsi que les modalités de versement de cette dernière. Je vous rappelle par ailleurs l'obligation de respecter les règles d'octroi de contrats.

En ce qui a trait à l'annonce publique, elle sera faite ultérieurement par le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada en concertation avec la Ville.

...2

La réalisation de ces travaux contribuera à l'atteinte des objectifs du programme consistant à améliorer les infrastructures, la qualité de l'environnement et la qualité de vie des citoyens.

Si vous désirez obtenir des renseignements supplémentaires, je vous invite à communiquer avec la Direction générale des infrastructures à l'adresse [fimeau@mamh.gouv.qc.ca](mailto:fimeau@mamh.gouv.qc.ca).

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre,



ANDRÉE LAFOREST

PROJET

**ANNEXE  
FONDS POUR L'INFRASTRUCTURE MUNICIPALE D'EAU**

**Organisme requérant** Lac-Brome  
**Désignation** Ville Brome–  
**Circ. élect. féd.** Missisquoi  
**Circ. élect. prov.** Brome-Missisquoi  
**MRC** AR460 Brome-Missisquoi

**No Dossier**  
**No organisme**

2027147  
 46075

**Programme** FIMEAU-1.1  
**Titre du projet** Renouvellement de conduites

**1. DESCRIPTION DES TRAVAUX**

Localisation du tronçon	Ext. périm.	Type de trav.	Date début travaux	Type de conduites	Diam. existant (mm)	Tr. complexes	Pr. cathodique	Trottoir(s)	Bordure(s)	Conjoint MTQ	Longueur du tronçon (m)	Aide finan. recommand. (\$)
No tronçon : 1 Montagne (de Harvey à Saint-Jude)	<input type="checkbox"/>	Rempl.	2021-06-01	Eau potable	200	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	477	791 819
				Eaux usées <input checked="" type="checkbox"/>	300							
				Séparation égout	<input type="checkbox"/>							
				Eaux pluviales								
				Voirie pleine largeur <input checked="" type="checkbox"/>								
No tronçon : 2 Saint-Jude (de Bondville à Montagne)	<input type="checkbox"/>	Rempl.	2021-06-01	Eau potable	200	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	352	584 320
				Eaux usées <input checked="" type="checkbox"/>	300							
				Séparation égout	<input type="checkbox"/>							
				Eaux pluviales								
				Voirie pleine largeur <input checked="" type="checkbox"/>								
No tronçon : 3 Rue Cowell (de Bondville à Cul-de-sac)	<input type="checkbox"/>	Rempl.	2021-06-01	Eau potable	150	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	138	218 730
				Eaux usées <input checked="" type="checkbox"/>	300							
				Séparation égout	<input type="checkbox"/>							
				Eaux pluviales								
				Voirie pleine largeur <input checked="" type="checkbox"/>								
No tronçon : 4 Lionel (de Saint-Jude à Cowell)	<input type="checkbox"/>	Rempl.	2021-06-01	Eau potable	150	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	114	180 690
				Eaux usées <input checked="" type="checkbox"/>	300							
				Séparation égout	<input type="checkbox"/>							
				Eaux pluviales								
				Voirie pleine largeur <input checked="" type="checkbox"/>								
No tronçon : 5A Rue Roberge (de Saint-Jude à cul-de-sac)	<input type="checkbox"/>	Rempl.	2021-06-01	Eau potable	150	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	55	87 175
				Eaux usées <input checked="" type="checkbox"/>	200							
				Séparation égout	<input type="checkbox"/>							
				Eaux pluviales								
				Voirie pleine largeur <input checked="" type="checkbox"/>								
No tronçon : 5B Rue Roberge (de Saint-Jude à cul-de-sac)	<input type="checkbox"/>	Rempl.	2021-06-01	Eau potable		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	43	56 330
				Eaux usées <input checked="" type="checkbox"/>	200							
				Séparation égout	<input type="checkbox"/>							
				Eaux pluviales								
				Voirie pleine largeur <input checked="" type="checkbox"/>								
											<b>Long. totale recommandée (m)</b>	<b>1 179</b>
											<b>Aide totale recommandée (\$)</b>	<b>1 919 064 \$</b>

**ANNEXE  
FONDS POUR L'INFRASTRUCTURE MUNICIPALE D'EAU**

**2. COÛT MAXIMAL ADMISSIBLE ET AIDE FINANCIÈRE**

**Coût maximal admissible (CMA) 2 398 830,00 \$**

**Aide financière**

Contribution du gouvernement du Québec	959 532,00 \$
Contribution du gouvernement du Canada	959 532,00 \$

PROJET